



Limite de candidature	14-11-2026
Mise à jour	14-10-2026
Référence	30280
Service	DGD MDIV - POLE VOIRIE - SERVICE REGIE TRAVAUX ET SE...
Localisation	Marseille
Contrat	Fonctionnaire et Contractuel
Expérience	3 à 5 ans
Disponibilité	Immédiate
Formation	BAC
Statut	-
Fonction	M05 Chef d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers
Variables	Prime de fin d'année de 1860€ bruts versée annuellement (au prorata du temps de présence dans l'année)
Filière	Technique
Catégorie	B
Cadre d'emploi	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Grade	-

Contexte et définition du poste

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence pilote des politiques publiques innovantes au service de ses habitants. Son action couvre des secteurs clés tels que la mobilité durable, la transition écologique, l'aménagement urbain, la solidarité sociale, la protection des plus vulnérables ainsi que le développement économique, culturel et numérique.

Elle est la plus vaste Métropole de France, regroupant 92 communes et un peu moins de 9000 agents engagés. Rejoignez-nous et contribuez à façonner l'avenir de notre collectivité dynamique et innovante !

Au sein du **Pôle Voirie de la DGD MOBILITE DURABLE INFRASTRUCTURE VOIRIE**, la Métropole recrute une/un **Responsable de division travaux** rattaché(e) au **service régie travaux et sécurité voirie**.

Sous l'autorité du chef de service, le responsable de la division travaux a pour mission de faire réaliser, coordonner et encadrer les divisions territoriales de travaux de voirie en Régie, de mettre en œuvre les objectifs opérationnels relatifs aux travaux gérés par la régie et relayés par sa hiérarchie, et d'assurer le management opérationnel de la division travaux (6 agents à encadrer).

Vos principales missions (liste non exhaustive) :

- Planifier, piloter et coordonner la réalisation et le contrôle des travaux et en assurer le suivi administratif.
- Piloter et organiser l'activité Sécurité Voirie.
- Mettre en place les procédures et outils visant à améliorer la qualité des interventions de la régie sur le domaine public.
- Assurer la transversalité des informations avec notamment les services gestion proximité.
- Assurer la prise en compte des signalements OSIS.
- Encadrer et accompagner les équipes de la division, leur relayer les informations et directives internes, et garantir leur application.
- Superviser les entretiens des véhicules et matériels mis à disposition (entretiens périodiques, VGP, nettoyage...).
- Procéder aux demandes d'engagement pour les prestations réalisées par la division.
- Assurer différentes astreintes relatives, notamment, au Plan Neigel et aux manifestations.

Profil recherché

Titulaire du grade de technicien territorial et/ou d'une formation en voirie (VRD, éclairage, arboriculture), vous disposez d'une expérience similaire.

Vous connaissez la réglementation de la voie publique, de l'aménagement de l'espace public et les travaux de voirie (formation AIPR).

Vous avez des connaissances en matière de marchés publics et de documents budgétaires/comptables.

A l'aise avec l'outil informatique, vous savez rédiger des rapports, faire des préconisations et rendre compte à vos responsables.

Doté(e) de qualités d'animation d'équipe, vous faites preuve d'une rigueur organisationnelle et d'un sens du collectif.

Vous disposez d'une aisance relationnelle pour échanger et collaborer avec les partenaires, les usagers et avec l'ensemble des services de la Direction.

Informations complémentaires

Rejoignez notre collectivité !

Plus d'informations sur [le recrutement à la Métropole Aix-Marseille-Provence](#)

Des conditions de travail attractives

- Titres restaurant d'une valeur faciale de 10,50€ (après un mois de carence)
- Participation à la mutuelle et/ou la prévoyance labellisées / aux frais de transports / au Pass métropolitain
- Accès aux prestations délivrées par M+ : la Régie Métropolitaine d'action sociale
- Rémunération composée du traitement de base indiciaire lié au grade + prime(s) liée(s) à la fonction et à l'expérience acquise + prime de fin d'année

Collectivité conventionnée par le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique)

Une prise de contact ou l'envoi de vos CV et lettre de motivation par mail ne vaut pas candidature.